

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 12 décembre 2022

Date de la Convocation : 07 décembre 2022

Date de l'affichage : 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de décembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Annette CLUZEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève **ABRANTES** ; Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** ; Aude **JALADE** ; Martine **ALBUCHER** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Michel **LAURENS** ; Pierre **GRIMAL** ; Josette **VAYSSE** ; Claudine **GRIMAL**. P. **ANTOINE**.

Mandats : S. **ESTEVENY** à A. **CLUZEL** ; F. **VERGNES** à J.M. **RECOULES** ; A. **MASSOL** à M. **ALBUCHER** ;

Absents et excusés : V. **NICOULEAU**

1. OBJET : FINANCES / BP ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°3.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des pièces présentant un retard de règlement de plus de deux ans, produite par le Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique (SGC).

Le SGC nous informe que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, et qu'il est nécessaire de constater cette dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat du budget.

Le SGC nous invite donc à provisionner cette créance indue sur un compte d'attente en vue de leur recouvrement ou de leur admission en non-valeur.

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose d'effectuer la Décision Modificative comme précisée en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, cet exposé entendu,

DECIDE : a l'unanimité

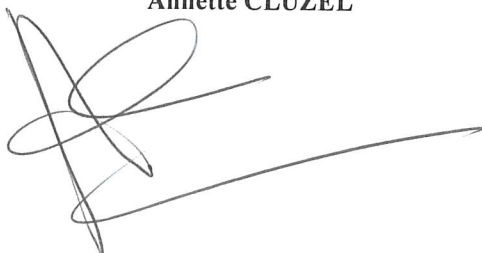
- **de voter** cette 3^{ème} décision modificative du budget Assainissement de la Commune 2022, ainsi équilibrée et comme présentée en annexe de la présente délibération.

- **dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annette CLUZEL



Le Maire,
Michel CAUSSE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget assainissement DM N°3

.....
Date de décision: 12/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DE062_062

Identifiant unique de l'acte : 012-211201975-20221212-2022DE062_062-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120197500078-012038-DM3-2022-14122022000000.xml
(99_BU-012-211201975-20221212-2022DE062_062-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Délib 2022-62 BP Assainissement DM n°3.pdf (70_DE-012-211201975-
20221212-2022DE062_062-BF-1-1_2.pdf)

annexe

12197 Code INSEE	Commune de REQUISTA Budget Assainissement 49001	DM n°3 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses Imprévues (exploitation)	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget assainissement DM N°3

.....
Date de décision: 12/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DE062_062

Identifiant unique de l'acte : 012-211201975-20221212-2022DE062_062-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120197500078-012038-DM3-2022-14122022000000.xml

(99_BU-012-211201975-20221212-2022DE062_062-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Délib 2022-62 BP Assainissement DM n°3.pdf (70_DE-012-211201975-
20221212-2022DE062_062-BF-1-1_2.pdf)

annexe